Le Nord

ADMINISTRATION de la "CROIX DU NORD" — 15, rue d'Angleterre, 15 — LILLE — BUREAU D'ANNONCES — 2, rue des Sept-Agaches, 1, Grand'Place

CONDITIONS	
Par la Poste, Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départem. non-limitrop. et Etrang., port en sus	

PUBLICITÉ		
Annonces	la ligne	0,40
Réclames	—	0,75
Faits-divers	—	1,50
Chronique locale	—	4,00

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ
universellement reconnu le meilleur

TEMPÉRATURE

Loos, le 5 juin.

Minimum, nuit, abrité ...... 13·0
— — découvert ...... 12·4
Surface du sol, 8 h. du matin 16·2
A 1 mètre de profondeur.... 11·6
De l'air à l'ombre ...... 17·0
Maximum, jour, à l'ombre.. 19·3
— — au soleil.... 20·6
Etat hygrométrique (8 h. m.) 0·81
Etat du ciel : Très nuageux.
Direction du vent : S.

Baromètre. — Le 3 juin (2 heures matin) la pression était de 758 m/m, le 5 juin (8 heures du matin) la pression est de :

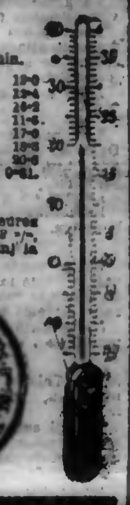

L'impôt sur le revenu
ET SES CONSÉQUENCES SOCIALES

L'impôt sur le revenu comptait jusqu'à ce jour et compte sans doute encore, à l'heure qu'il est, d'innombrables partisans dans le monde des travailleurs.

Ce n'est pas étonnant, car tous les meneurs, tous les quêteurs de popularité, tous ceux qui s'en sont servis comme d'un moyen de réclame électorale, ont eu soin de le présenter sous un certain jour.

Ils ont dit à la foule qui ne voit pas loin, qui ne peut mesurer toutes les conséquences d'une mesure fiscale : « Avec l'impôt sur le revenu, vous serez déchargés, les riches seuls paieront... non seulement les riches seuls devront trinquer, mais par un ingénieux système de lois sociales, c'est sur le peuple que se répandra la manne d'argent arrachée aux classes privilégiées ! »

C'est là l'argument irrésistible; le levier tout puissant qui soulevait l'opinion des masses.

Hélas ! aujourd'hui il faut déchanter, car M. Caillaux lui-même, ministre des Finances, vient de soulever un coin du voile qui cache la vérité ; dans une lettre adressée au président de la Commission fiscale chargée de l'examen de ce projet, il en arrive à ce triple aveu :

Les grosses fortunes qu'on se proposait d'atteindre, échapperont facilement à l'impôt ;

Les classes moyennes qu'on prétendait respecter supporteront la charge la plus lourde ;

Les petits contribuables, à qui on faisait entrevoir des dégrèvements, devront attendre des temps meilleurs.

Ainsi s'évanouissent en fumée toutes ces formules éblouissantes, inscrites dans le programme à la lois des socialistes et des radicaux, leurs alliés : « épargner les petits », « frapper les riches », « taxer chaque citoyen d'après son revenu, non pas supposé mais réel », « contribuer selon sa fortune aux charges de l'Etat », etc., etc.

Non l'impôt sur le revenu n'est pas en réalité « l'impôt sur les riches » ; car rien n'est plus facile aux riches que de s'y soustraire.

Acheter des valeurs à l'étranger, les placer dans des banques étrangères, aller en toucher les coupons ou les faire toucher tout près de la frontière : tout cela n'est que jeu pour les gros capitalistes d'aujourd'hui.

Mais c'est une difficulté, voire une impossibilité, pour le petit propriétaire dont la terre représente la seule fortune, ou pour le commerçant qui n'a pas trop de son capital disponible pour alimenter sa maison.

En sorte qu'à cet impôt en apparence dirigé contre les riches, les riches seuls échappent. Ceci est d'expérience constante ; dans les pays où fonctionne l'impôt sur le revenu, « la fuite » est la défense des gros capitaux menacés ; du jour où les frais de voyage et de recouvrement à l'étranger sont moindres que l'impôt qu'il faut payer dans le pays, ils ont tôt fait de passer la frontière.

D'ores et déjà les capitalistes français sont sollicités par les facilités que leur offrent les établissements financiers des divers pays d'Europe. L'Angleterre et la Suisse surtout, nous envoient par ballots, circulaires et prospectus indiquant des combinaisons aussi multiples qu'ingénieuses, pour déjouer les investigations du fisc.

Non seulement quantité de capitalistes placeront leurs fonds à l'étranger, mais il est à craindre que bon nombre n'aillent s'y fixer eux-mêmes.

On a calculé quelle sera dans l'avenir, si le projet Caillaux devient loi, la situation d'un rentier français jouissant d'une fortune qui lui donne un revenu d'une centaine de mille francs.

En additionnant les différentes taxes et les centimes additionnels prévus par l'article 90 du projet, on arrive à un total qui approche de bien près la somme de 15.000 francs !

Or, en Belgique, le même rentier, absolument dans les mêmes conditions, paierait à Bruxelles une somme qui ne dépasserait guère 3.200 francs !

La différence, on le voit, est assez coquette, et si elle doit ôter au contribuable belge tout envie de venir résider en France, elle est, par contre, de nature à donner au rentier français, une forte tentation de s'établir en Belgique.

Or, un impôt qui chasse les riches est très funeste pour la prospérité et pour l'avenir d'une nation, car il en affaiblit la puissance productive.

Aussi l'impôt projeté atteindra certainement les classes riches et aisées, mais il n'est nullement démontré qu'il profitera aux classes laborieuses.

Quand on établit un impôt, on peut à la rigueur indiquer les personnes qui en verseront le montant dans les caisses de l'Etat ; mais quant à déterminer ceux qui le paieront réellement, c'est un problème que les économistes les plus compétents n'arrivent pas à résoudre.

On parle beaucoup, à notre époque, de solidarité sociale, soit ; mais il y a aussi une solidarité fiscale entre tous les habitants d'un même pays.

Il est impossible d'isoler complètement les diverses classes des contribuables ; il est impossible de taxer les uns sans que les autres n'en ressentent plus ou moins le contre-coup.

Si l'on impose les bourgeois-propriétaires, ceux-ci haussent les loyers et font retomber une partie de l'impôt sur le prolétaire.

Les patrons frappés dans leurs bénéfices n'oseront sans doute pas réduire les salaires, à raison des résistances violentes qu'ils rencontreraient ; mais il leur sera impossible de les augmenter, ce qu'ils auraient peut-être pu faire, sous un autre régime fiscal.

De plus, les gens aisés, appauvris par l'impôt ou dissimulant leur fortune par crainte de l'impôt, se restreindront dans leurs dépenses de luxe ou de fantaisie. Quantité d'industries verront, par le fait, diminuer leurs commandes et ceux qui en souffriront les premiers, seront certainement les travailleurs qu'elles emploient.

Aussi cet impôt qui semble ne frapper directement qu'une minorité, atteindra en réalité tout le monde, car il créera dans le pays, un état de gêne économique générale et déterminera un ralentissement des affaires. Or, le ralentissement des affaires se traduit nécessairement pour la classe ouvrière, par le chômage ou l'avilissement des salaires.

Donc, tout pesé, on se demande quels avantages réels le prolétariat pourra récolter du produit de l'impôt, au moyen des lois sociales, surtout après qu'une nuée de fonctionnaires en aura écrémé la meilleure partie.

D'où il est permis de conclure que nos radicaux, avec leur projet, se soucient moins de réaliser un progrès social, que de tenir des promesses électorales ; ils visent moins à établir un système équitable, qu'à forger un instrument de règne.

A. R. T.

ÉCHOS

L'ANCIEN PENSIONNAT DES DAMES BERNARDINES D'ESQUERMES

La Commission d'affectation du couvent d'Esquermes s'est réunie mardi après-midi, à la Préfecture.

Après un examen, qui ne dura pas moins de deux heures, des études faites par la sous-commission, l'assemblée a décidé de consacrer une partie des vastes locaux à l'installation d'un asile clinique d'aliénés comprenant deux cent vingt lits. Les devis approximatifs s'élèvent à quatre cent mille francs.

Une partie du reste des bâtiments serait affectée au dépôt des Enfants assistés.

La Commission se réunira de nouveau le 11 juillet.

Contribuables à vos poches !

Il s'agit de l'utilisation d'un bien légalement volé.

Son acquisition vous coûte plus d'un demi-million.

Le million sera dépassé pour réaliser les projets ci-dessus.

Vive le milliard des congrégations !

UN EXEMPLE A SUIVRE

Le Conseil d'Etat a prononcé ces jours derniers l'annulation d'un arrêté pris par le maire de Fumay (Ardennes), interdisant toute sortie dans la ville à un orphéon dont les membres ne pensaient pas comme lui.

Naturellement une autre Société composée de gens partageant les opinions du maire avait, elle, toute liberté de se produire dans la rue.

Cet arrêté a été cassé comme constituant un acte d'arbitraire administratif.

Donc d'après le Conseil d'Etat tous les partis quels qu'ils soient ont le droit d'avoir une fanfare et évidemment de la faire sortir si les autres sortent.

Le maire de Waziers ayant pris un arrêté du même genre contre nos amis, a besoin d'être ramené au sens exact de la liberté.

Nous croyons savoir d'ailleurs qu'opposition va être faite devant le Conseil d'Etat.

DEUX RÉGIMES

La « Patrie » de Bruges, met en lumière deux chiffres instructifs...

Quand les libéraux (qui sont en Belgique ce que sont les radicaux en France), ont quitté le pouvoir en 1883, les charges de la « dette publique » pour le contribuable belge s'élevaient à 8 fr. 75 par habitant.

Après vingt ans d'administration catholique, ces mêmes charges n'étaient plus que de 3 fr. 27 par habitant.

Heureux Belges !

LES ZONIERS

Une délégation du groupe des députés zoniers a été reçue, mercredi matin, par le ministre des finances. Il y avait notamment MM. Pasqual, Tailliandier, Rose, Girod, Henry Cochin, Desjardins, etc.

La délégation a demandé de ne pas insister pour le maintien, dans le projet de budget de 1908, de la proposition relative à la suppression de la troisième zone des tabacs.

Le ministre a déclaré qu'il examinerait avec la plus grande bienveillance les desiderata exprimés.

SERVICE VICINAL

M. Lelièvre, agent-voyer cantonal à Haubourdin, nommé agent-voyer d'arrondissement de 3e classe, à la suite du récent concours à ce grade, est nommé agent-voyer d'arrondissement, faisant fonctions d'ingénieur des Ponts-et-Chaussées à Hazebrouck, en remplacement de M. G. Sénéchal, qui est admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1er juillet prochain.

CHEMIN DE FER DES FLANDRES

A l'occasion du Congrès Eucharistique qui se tiendra à Hondschoote le dimanche 16 juin, la Compagnie des Flandres, mettra en marche le train spécial ci-après :

Hondschoote, départ, 7 h. 42 soir ; Killem, arr., 7 h. 48 ; Rexpoëde, 7 h. 55 ; Bambecque, 8 h. 07 ; Herzeele, 8 h. 13 ; Winnezeele, 8 h. 27 ; Steenvoorde, 8 h. 37.

LA RÉPRESSION DES FRAUDES DES DENRÉES ALIMENTAIRES

M. Vincent, préfet du Nord, vient d'adresser la circulaire suivante aux maires du département du Nord, relativement à la répression des fraudes des denrées alimentaires et des produits agricoles :

La loi du 1er août 1905 a organisé la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles.

J'ai l'honneur de vous informer que les agents désignés à l'article 2 du décret du 31 juillet 1906 ont seul qualité pour opérer les prélèvements officiels d'échantillons de boissons, denrées alimentaires et produits agricoles par application de la loi précitée. Ainsi les maires qui ne figurent pas parmi les autorités énumérées dans le décret dont il s'agit tiennent cependant de la loi du 5 avril 1884 (art. 97) les pouvoirs certains les plus étendus pour assurer dans leur commune « la fidélité du débit des denrées qui se vendent au poids, ou à la mesure et la « salubrité des comestibles » exposés en vente ».

Ces pouvoirs qui ne sont en rien modifiés par la réglementation nouvelle, autorisent certainement les maires à faire procéder dans leurs communes respectives, aux prélèvements qu'ils jugeront utiles et ces prélèvements faits en exécution des arrêtés municipaux qu'ils auront pris sur la matière pourront le cas échéant, aboutir à une plainte au Parquet.

Lorsque des arrêtés de cette nature seront pris, il importe qu'aucune de leurs dispositions ne soit en contradiction avec les termes ou l'esprit de la loi du 1er août 1905 et du décret du 31 juillet 1906.

D'ailleurs je vous signale la différence qui subsistera entre les prélèvements opérés en vertu de ces arrêtés municipaux et ceux qui seront effectués par les agents officiels conformément à la circulaire ministérielle du 26 février 1907.

Les échantillons prélevés par ordre du maire en vertu des arrêtés municipaux, c'est-à-dire par ses propres agents, dans la forme qui lui conviendra et aux frais de la commune, ne concerneront en rien le service départemental organisé par mon administration, ils n'auront pas à m'être expédiés ; ils ne seront pas destinés à l'analyse officielle du laboratoire agréé ; enfin, ils ne seront pas soumis à aucune des prescriptions et des garanties relatives aux prélèvements administratifs proprement dits.

Université catholique

L'Association du Centre a tenu sa réunion de fin d'année le samedi 1er juin 1907.

Le matin, à 8 heures, la messe a été célébrée par Mgr Baunard, son président d'honneur. Tous les Etudiants du Centre avaient eu à cœur de répondre à l'appel qui leur avait été adressé, et ce fut à une assistance nombreuse et recueillie que le vénéré Recteur adressa une allocution de circonstance.

Après avoir parlé du rôle et du but de l'Association, Mgr Baunard félicita les étudiants du Centre d'avoir fondé une petite famille dans la grande qu'est pour eux l' « Alma Mater ». « De même, ajouta-t-il, que les grains de poussière épars peuvent, si on les réunit, former un ciment dur et compact, de même, en unissant vos éléments séparés, vous formerez un tout résistant, ne vous laissant jamais entamer par le souffle des passions ».

Puis, parlant de la devise : « In medio stat virtus », Mgr Baunard traça rapidement le rôle de l'Etudiant chrétien dans la société et termina sa paternelle allocution en assurant que le Centre tenait dans son cœur la meilleure place.

Le soir, les membres de l'Association se réunirent en un banquet où régna la plus cordiale gaîté et où les qualités d'organisation du sympathique trésorier s'affirmèrent une fois de plus.

Nombreux furent les toasts. Pour clore la série, l'aimable président souhaita au nouveau groupement qui compte à peine un an, longue vie et prospérité.

Espérons que ses vœux se réaliseront et que l'an prochain des montagnes de l'Auvergne, de la riante vallée de la Loire, des plaines du Berry et des côteaux de la Bourgogne nombreuses seront les recrues qui viendront grossir les rangs de l'Association naissante.

Gazette du Nord

Mardi, à onze heures et demie, a été célébré, en l'église du Sacré-Cœur, à **LILLE**, le mariage de **Mlle Marie-Thérèse Delemer**, fille de M. Eugène Delemer, avocat au barreau de Lille, ancien bâtonnier, et de Mme Eugène Delemer, avec **M. René Hambye**, avocat au barreau de Mons, fils de M. Adolphe Hambye, notaire, ancien président de la Chambre des notaires de l'arrondissement de Mons, et de Mme Hambye.

Les témoins étaient, pour la mariée : M. Léon De Smeth, ancien notaire, oncle des fiancés, et M. Jean Delemer, son frère ; pour le marié : MM. Georges Hambye, avocat, et Paul Hambye, ingénieur, ses frères.

Une assistance considérable avait tenu à témoigner sa sympathie aux deux familles.

Mercredi, à onze heures, en l'église Notre-Dame, à **TOURCOING**, a été célébré le mariage de **Mlle Gabrielle Tiberghien**, fille de M. et Mme René Tiberghien-Flipo, avec **M. Paul Leurent**, fils de M. et Mme Paul Leurent-Béghin.

Le consentement des jeunes époux a été reçu par M. l'abbé Léon Flipo, professeur d'Ecriture-Sainte au Grand-Séminaire de Douai, qui leur a adressé, en une délicate allocution, les conseils les plus pratiques.

De nombreux ecclésiastiques assistaient à la cérémonie.

Les témoins étaient pour la mariée : MM. Louis Tiberghien-Motte, industriel, et Charles Flipo, filateur de coton, ses oncles; pour le marié : MM. Joseph Leurent, son frère, et Henri Leurent, filateur, son oncle.

Pendant la cérémonie à laquelle assistaient de nombreux amis, M. Jean Wibaux, accompagné par l'orgue que tenait M. Camus et par le violoncelle de M. Bacquart, a interprété l' « O Salutaris » et l' « Ave Verum » de Balthazar Florence.

On annonce les fiançailles de **Mademoiselle Claire Lepoutre**, fille de M. et Mme Louis Lepoutre-Camblin, de **ROUBAIX**, avec **M. Michel Boutry**, fils de M. et Mme Boutry-Devimy, de **FIVES-LILLE**.

On annonce de **BRUNEMONT**, les fiançailles de **Mademoiselle Elise Duhen**, fille de M. Alexandre Dufren-Dhaussy, de Brunémont avec **M. Georges Mereau**, de **CANTAING** près Cambrai.

Félicitations et vœux de bonheur.

CONCOURS D'AUTOMOBILES
A LILLE

DÉJEUNER INTIME

Mercredi à midi et demi, un déjeuner intime réunissait au restaurant Divoir, autour de M. Franchomme, président de l'Automobile-Club du Nord, les principaux membres du jury militaire, les représentants régionaux de l'Automobile-Club, le bureau du Cercle du Commerce, etc.

On y remarquait MM. les capitaines Ryneau, Borschnecka et Baßu, MM. les lieutenants Langlois et Dordon, MM. Baré et Luneau, vice-présidents du Cercle du Commerce, Ledun-Schmidt et Werner, secrétaires, Soutoube et Crouy, des sections calaisiennes et boulonnaises de l'Automobile-Club, Damez, secrétaire, Pierre Souvestre, de l' « Auto », directeur du « Poids Lourd », Berliat, docteur Capnas, Desson, le dévoué commissaire général, qui avait passé la nuit à mettre la dernière main aux détails du concours, Brillié, constructeur, auxquels avait bien voulu se joindre au dessert M. le commandant Ferrus.

Au champagne, des toasts, où les orateurs firent assaut d'esprit et de courtoisie, furent portés par M. Franchomme, président, aux représentants du ministère de la guerre, aux constructeurs, à la presse et à la réussite du prochain concours de roues et bandages, que notre distingué confrère, M. Souvestre, organise pour octobre prochain dans le Nord ; par MM. Desson, Baré, Luneau, Brillié, Souvestre, Damez. Enfin par M. le commandant Ferrus, dont la verve joyeuse a soulevé les plus vifs applaudissements.

Le déjeuner s'est terminé par le vivat flamand, entonné par le président M. Franchomme, en l'honneur des automobilistes.

RÉCEPTION A L'HOTEL-DE-VILLE

Les membres de l'A. C. N., les concurrents et les officiers ont été reçus, hier soir, à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle des mariages.

M. Hector Franchomme les a présentés à M. René Baudon, adjoint au maire, qui avait à ses côtés MM. Duburcq, adjoint, Florent Binauld et Parmentier, conseillers municipaux. Il a fait un éloge particulier de M. Desson, du lieutenant-colonel Brignon, du commandant Ferrus et du capitaine Enault.

M. Hector Franchomme a terminé son discours en remerciant la municipalité de l'intérêt qu'elle porte à l'industrie automobile, et dont elle donnait une nouvelle preuve en recevant officiellement tous ceux qui ont pris une part quelconque à l'organisation et à la réussite du concours.

M. René Baudon s'est dit heureux de recevoir au nom de la ville les membres de l'A. C. N. Il les a félicités du succès de leurs efforts et de ceux des membres de l'A. C. F. Il a eu un mot aimable pour les officiers et a levé son verre aux ouvriers de l'automobile et à la prospérité de cette branche de l'activité nationale.

En es-tu plus riche?

Dis-moi, ouvrier ou paysan, mon ami,...

Ils ont chassé les congrégations et mis leurs mains crochues sur le fameux milliard ?

EN ES-TU PLUS RICHE ?

Ils ont séparé l'Eglise de l'Etat, fermé les Séminaires, volé le clergé, les églises, les fondations de messes, les titres de rente.

EN ES-TU PLUS RICHE ?

Ils ont chassé les Frères des Ecoles, les Sœurs des hôpitaux, le Christ des prétoires.

EN ES-TU PLUS RICHE ?

Qui donc s'enrichit à tes dépens ?

Tes maîtres, les députés et les sénateurs (15.000 francs par an), les gros fonctionnaires, les liquidateurs et d'autres fainéants qui te promettent toujours et qui ne te donnent jamais que

DE L'AUGMENTATION
SUR TA FEUILLE
DE CONTRIBUTIONS !

LES GRÈVES

A HALLUIN

Chez M. Wagman, teinturier. — Nous avons annoncé dernièrement que quelques teinturiers avaient refusé le travail aux anciennes conditions, et que pour les autres ouvriers les livrets avaient été déposés au Bureau du Conseil des Prud'hommes. Mardi dernier, le gendre de M. Wagnon s'était rendu à Mouscron pour embaucher de nouveaux ouvriers ; il en trouva huit ou neuf qui consentirent à venir travailler moyennant 5 francs par jour plus leur nourriture et une indemnité de déplacement. Lorsque les ouvriers mouscronnois arrivèrent mercredi matin à Halluin et qu'il apprirent qu'ils allaient remplacer des grévistes ils ne voulurent rien savoir, et repartirent à Mouscron.

La grève des Inscrits maritimes
à Dunkerque

DÉBAUCHAGE

Mercredi, à huit heures et demie du matin, une colonne de 400 grévistes s'est rendue au Freycinet VI devant les vapeurs « Gange » et « Louqsor », des Messageries Maritimes.

Les gendarmes et le capitaine Vernet assuraient le service d'ordre.

Après un entretien d'une demi-heure entre M. Decoutter et les deux capitaines, les équipages ont quitté le bord.

Au Rosarian, les grévistes ont débauché quelques inscrits maritimes qui travaillaient encore.

ON VOTE SUR LA GRÈVE

A dix heures, les inscrits se sont rendus à la Bourse du Travail. M. Girou rentré de Paris, a rendu compte de son mandat. Il explique son attitude et dit pourquoi il a conseillé la cessation de la grève.

M. Girou est vertement houspillé. Un nouveau blâme est émis à l'adresse des officiers. Ceux-ci quittent la salle.

Après un discours de M. Dubosc, vice-président de la Fédération, encourageant les inscrits, l'ordre du jour suivant est voté :

Les Inscrits Maritimes, réunis à la salle l'Avenir, au nombre de 700 environ, votent un ordre du jour de confiance aux membres de leur bureau pour leur attitude énergique en ces jours difficiles.

Repoussent le vote émis par les états-majors de Dunkerque dans leur réunion du 4 juin et se séparent en criant : « Vive la Grève ! Vive les 600 francs ! »

Le nouveau Comité de la grève comprend MM. Raciquot, président ; Délépine, secrétaire ; Poussé, Merré et Grangé, membres.

Les grévistes évacuèrent la salle et on les fit rentrer un à un ; les bulletins étaient déposés dans une urne placée à la porte.

Voici le résultat du vote :

Pour la grève : 507. — Pour la reprise du travail : 114.

La continuation de la grève est donc décidée.

Les grévistes ont ensuite repoussé le projet transactionnel qui accorde 445 fr. aux inscrits ; 505 fr. aux patrons ; 720 fr. aux maîtres au cabotage et pilotes ; 1045 fr. aux mécaniciens et capitaines au long cours de 2e classe ; 1175 fr. aux capitaines au long cours de 1re classe.

LE DRAGAGE DU PORT

Pour éviter l'ensablement du port, les marins de l'Etat vont remplacer les inscrits à bord des dragues et suceuses des ponts et chaussées.

Tout a été calme mercredi après-midi.

Grève de papetiers
DANS LA VALLÉE DE L'AA

Les ouvriers papetiers des deux usines Avot à Blendecques ; de la cartonnerie de l'Ermitage à Blendecques, de la cartonnerie de Gondardenne et des cinq usines des Papeteries de l'Aa, se sont mis en grève lundi matin.

Les grévistes, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, réclament une augmentation de cinq centimes l'heure.

Ceux qui travaillent aux pièces demandent la suppression de ce mode de travail.

Les ouvriers ont parcouru les rues de Blendecques et de Wizernes. Aucun incident grave n'est à signaler.

Par mesure de prudence, sur les lieux se trouvent des gendarmes venant des diverses brigades de l'arrondissement.

Des délégués sont allés mardi exposer les doléances des grévistes aux directeurs des établissements.

Le nombre des chômeurs est d'environ 1500.

Le maire de Wizernes a pris un arrêté municipal interdisant tout attroupement sur la voie publique.

La journée de mardi et la nuit qui a suivi ont été relativement calmes et le mouvement, malgré la présence des meneurs étrangers au pays, ne semble pas devoir se prolonger.

On croit se trouver en présence des mêmes meneurs qui auraient opéré à Marquise et des dispositions vont être prises pour les obliger à quitter le pays.

LILLE

VOL
à l'église du Saint-Cœur de Marie

Mercredi matin, à cinq heures, M. l'abbé Gars, vicaire, se rendait à l'église du faubourg des Postes. Ses yeux furent aussitôt attirés par un désordre qui régnait auprès de la statue de Saint Antoine. Sur une chaise traînait une paire de bas noirs et du linge. A terre gisait un chandelier. Il aperçut le tronc de Saint Antoine fracturé et contenant une pièce de cinquante centimes qu'une bonne paroissienne y avait déposé la veille, car le tronc avait été vidé lundi.

Le tronc de la Sainte Vierge avait été également fracturé et vidé. Il pouvait contenir tout au plus quelques centimes.

M. le Vicaire se précipita vers le tabernacle et constata que les voleurs n'avaient pas essayé de le fracturer parce qu'il est en fer.

S'avançant ensuite jusqu'à la sacristie de droite, il fut témoin d'un spectacle lamentable. Les voleurs avaient tout dévasté.

FEUILLETON N° 46

LE CHOIX DE MAURA

par Mathilde AIGUEPERSE

« Devant la pauvreté, devant la souffrance physique et morale, cette folle et gâtée de Maura établira un parallèle avec sa vie d'enfant riche ; et, pour peu qu'elle ait un atome de raison, elle remerciera Dieu de son sort... »

C'est ce qui est arrivé... J'ai honte d'avoir si peu songé aux malheureux pendant tant d'années. J'ai honte de mes tristesses sans motif, de mes larmes qui sont si douces, dirais-je, à côté de celles que je vois verser.

J'aime surtout les vieux, les enfants, les infirmes... Près des malades, mon cœur se soulève malgré moi, mais le Père de Goëlo écrit de vaincre cette répugnance, et coûte que coûte, je « veux » y arriver.

C'est curieux ! Le docteur Ernoult, si railleur, si sévère aussi l'an dernier, ne se moque pas de moi, de ma maladresse, quand je le trouve au chevet d'un malade, ce qui est fréquent. Il y a quelques jours pour le pansement d'une plaie, il voulait m'éloigner, disant que Pazanne me remplacerait comme aide. Mais j'ai tenu bon... Conclusion : évanouissement. Je m'attendais à une série de coups de langue, car l'occasion était belle pour recommencer le combat... Rien ! Rien que ces mots :

« Je le pensais ! »

Un bout de larme à l'œil, j'ai dit rageusement :

— Il faut pourtant que je m'habitue : le Père de Goëlo assure que je le peux.

— Ah ! le Père de Goëlo... Eh bien ! vous essaierez encore.

Cette preuve me prouve que le docteur Ernoult et Maura de Brell sont deux toutous sous la main du Père de Goëlo, deux toutous bien différents par exemple. M. Alain est le terre-neuve sérieux et bon, qui va tout droit son chemin ; et Maura, le petit King-Charles fantasque, qui tire la chaîne d'ici, de là, et doit, souvent, recevoir un coup de cravache sur le museau, pour faire un peu trop l'école buissonnière.

Bref ! j'ai persisté vers la pauvre malade, et si je deviens encore un peu pâle, mon cœur ne bat plus autant et ne se soulève plus si fort.

— Victoire ! ai-je crié triomphalement aujourd'hui, en posant moi-même la bande de toile autour du bras de la vieille Catherine.

Le docteur Alain a souri, et m'a dit :

— C'est bien !

J'ose à peine l'écrire : j'ai rougi comme un coquelicot, et je crois qu'un prix de l'Institut ne me rendrait pas plus fière que ce « c'est bien » prononcé par un homme qui, depuis son enfance, ne connaît qu'une chose : le Devoir !...

L'après-midi ! oh ! l'après-midi nous nous réunissons soit au Prieuré, soit à la « Volière », soit chez Madame Husson ; et, là, nous travaillons au grand air en causant tant et plus. Ces messieurs viennent parfois se mêler à la conversation, qui prend, alors, une tournure plus sérieuse, surtout quand il s'agit de la politique... L'autre jour, Paule et moi nous nous sommes emballées au sujet de Drumont et de la juiverie... La juiverie, je l'abomine maintenant...

Paule possédait son sujet sur le bout du doigt ; moi, j'ai bêtifié pas mal ; et si notre adversaire, qui était M. de Grien, a baissé pavillon, sûrement, ce n'est pas devant mon talent oratoire.

De cette affaire-là, comme un pari était engagé, nous avons gagné vingt francs pour nos pauvres. Je veux me tenir au courant de la politique et des affaires sociales, afin d'être une alliée sérieuse. Discuter est amusant au possible...

Le soir, nous faisons souvent de la musique, de vrais concerts, qui attirent sous nos fenêtres une partie de la population de Besse.

— Ah ! quel malheur que vous ne demeuriez pas ici l'hiver ! m'ont dit hier M. et Madame Husson, des artistes consommés.

« Demeurer l'hiver à Besse ! » Il me passe un petit frisson à cette idée ; et, pourtant... oui, tout au fond de mon cœur j'y ai songé, car la seule perspective de vivre avec Madame de Vrilnsuse me secoue tout entière, non plus d'un petit frisson, mais d'une véritable crainte.

. . . .

Je pensais me tromper; mais j'ai observé davantage le docteur Ernoult, et ma remarque est exacte. Il est triste, très triste même, et sembla parfois nous fuir... Comme Alice Vaudier vient très peu au Prieuré, et qu'on en parle à peine, je crois qu'il y a quelque brouille entre les deux familles ; de là, souffrance pour M. Alain. Je demanderai à tante Christine.

Là, c'est fait... Quand tante est venue hier me border dans mon lit, elle est assise un moment près de moi, comme chaque soir... La nuit favorise sans doute les confidences, car c'est alors que nous causons intimement toutes deux. Après je ne sais quoi, j'ai dit soudain :

— Alice Vaudier ne se marie donc pas avec le docteur Ernoult ?

— Non, a répondu tante d'un ton assez bref...

— Pourquoi ?

— Alice n'a plus voulu entendre parler de ce mariage.

— Elle ? Mais elle adorait M. Alain !

— Eh bien ! elle a déclaré très carrément à Madame Vaudier qu'elle l'aimait comme un ami d'enfance et ne pouvait se résoudre à l'épouser... Sa mère était et est encore furieuse contre elle, car, depuis longtemps, elle caressait ce rêve, et Madame Ernoult souffre de ce refus. Selon elle, ce mariage devait rendre Alain heureux. Je suis presque certaine du contraire. Alice apportait l'aisance au Prieuré, non le bonheur. C'est une excellente fille, douce, aimante, dévouée, mais Alain est un « raffiné », dirais-je : il a de nobles sentiments, des idées élevés, il vibre à tout ce qui est beau et grand. Alice es trop effacée pour lui, trop positive. Il eût beaucoup souffert !

— Il paraît cependant la regretter, tante, car je le trouve triste.

— La regretter ? Alain m'avait dit lui-même qu'il l'eût peut-être épousée par dévouement pour sa famille, non par amour. Quant à être triste, je n'en m'en étonne pas. Alain a de lourdes charges, ma petite Maura. Il trace courageusement son sillon ; mais, il est jeune, il a un cœur ; or, qu'il regarde le passé, le présent ou l'avenir, il ne voit qu'une lutte corps à corps avec la pauvreté, conviens qu'à cette vision constante l'homme le plus viril doit parfois se sentir défaillir... C'est si terrible, les heures noires ! Tu le sais maintenant, ma chérie ?

— Oui, oh ! oui !

Puis, passant mes deux bras autour du cou de tante, j'ai murmuré :

— Vous le savez aussi ! Comme vous avez souffert ! La solitude, après le départ de ma mère, a dû vous paraître si lourde !

— Très lourde !

Voulant forcer sa confiance, j'ai continué :

— Vous n'avez donc jamais su envie de vous marier ?

Elle a cherché à se dégager de mes bras, mais je la tenais si bien !

— Tante, répondez à votre petite Maura.

— Eh bien ! si, une fois, une seule !

— Alors ?

— Alors, j'ai pensé que je me devais à la mère, et j'ai répondu « non ».

— « Il » a dû insister...

— Insister ? Pourquoi ? Je lui ai laissé croire que je ne l'aimais pas.

— O tante... Est-ce possible ? Et... il s'est marié ?

— Oui, bien plus tard.

— Il a été heureux ?

— Très heureux.

— Sa femme ?

— Charmante, digne de lui en tous points.

— Comment était-il, lui, au physique, au moral ?

Tante a hésité...

— Tante chérie, je voudrais trop savoir ! Vous êtes si parfaite, vous, qu'il devait être parfait, n'est-ce pas ?

— Parfait, non, mais un homme de devoir, d'intelligence et de cœur... Tiens... le genre de... d'Alain Ernoult.

Sa voix était si étrange, que... oui, j'ai tout deviné ; mais, craignant de froisser l'intime de son cœur en montrant que j'avais compris, je l'ai seulement embrassée à pleines lèvres, à plein cœur.

— Oh ! maman Christine, que je t'aime !

Et, à ce nom, que lui donnait mère, elle s'est mise à sangloter... de bonheur, je crois, car elle a senti que, cette fois, je l'aime comme elle veut être aimée.

. . . .

J'ai dormi à peine ce matin... Dès l'aube, j'ai écrit la conversation d'hier. Chose étrange ! Tante s'est servie pour louer le docteur Ernoult des mêmes termes que le Père de Goëlo quand il m'a expliqué ce qu'est un « caractère ».

« Il a de nobles sentiments, des idées élevées, il vibre à tout ce qui est beau et grand. »

Pour compléter le portrait, je puis ajouter qu'Alain Ernoult est « utile à ses semblables » et qu'il est « religieux ». Alors ? Alors voilà le type de l'homme qu'il me faudra trouver, quand je serai décidée au mariage ! Brr !...

A suivre.

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
PUR CACAO ET SUCRE
Fabr. p. PP. Trappistes, d'Aiguebelle (Drôme)
Dépôt : J. Giraud, 74, rue Nationale, Lille.